



# FICHE D'INSCRIPTION

## Raudin Santé Loisirs

Association Loi 1901

Saison : 2022/ 2023

### Identité

NOM : .....

PRENOM : .....

ADRESSE : .....

CP : ..... VILLE : .....

TELEPHONE FIXE : .....

TELEPHONE MOBILE : .....

EMAIL : .....

DATE DE NAISSANCE : ...../...../.....

En cas d'urgence, je demande de prévenir (par ordre de préférence) :

Mme, Mr : ..... Tel fixe : ..... Port : .....

Mme, Mr : ..... Tel fixe : ..... Port : .....

### Activités

Gym Seniors <input type="checkbox"/>	Lundi : 1 séance	<input type="checkbox"/> 10h30 - 11h30
	Jeudi : 1 séance	<input type="checkbox"/> 11h - 12h
Qi Gong <input type="checkbox"/>	Lundi : 3 séances si suffisamment d'inscrits à la ,séance de 21h	<input type="checkbox"/> 18h - 19h15
		<input type="checkbox"/> 19h30 - 20h45
	Mercredi : 3 séances	<input type="checkbox"/> 21h00 - 22h15
		<input type="checkbox"/> 10h30- 11h45
Shiatsu <input type="checkbox"/>	Mardi : 1 séance	<input type="checkbox"/> 17h30- 18h45
	Vendredi : 1 séance	<input type="checkbox"/> 19h00 - 20h15
Yoga <input type="checkbox"/>	Jeudi : 2 séances Si suffisamment d'inscrits au 2ème cours	<input type="checkbox"/> 19h45 - 21h45
		<input type="checkbox"/> 17h30 - 19h30
		<input type="checkbox"/> 18h15 - 19h15
		<input type="checkbox"/> 20h30- 21h30

### Tarifs

Droit d'entrée 10€ (obligatoire pour tout nouvel adhérent) :		..... €
	Chèques	Chèques vacances *
Tarif Gym seniors	1 Cours /semaine :	110 € 114€
	Le 2ème :	90 € 93 €
	(ou 2 membres d'une même famille)	
Tarifs pour les autres Activités (1 cours/semaine)	1 Activité :	160 € 165€
	La 2ème activité :	110 € 114€
	(ou 2 membres d'une même famille)	
	* frais de gestion en plus	
		..... €
		..... €

### Règlement : (A l'ordre de R S L)

Chèque N° : .....	Montant : .....	Octobre 2022	Total à régler _____ €
Chèque N° : .....	Montant : .....	Février 2023	
Coupons Sport, Chèques vacances	Montant : .....		<b>Signature</b>
<i>Toute inscription validée par son règlement ne pourra pas faire l'objet d'un remboursement.</i>			

### Documents

- Possession du passe sanitaire
- à fournir : Certificat médical attestant d'aucune contre-indication(s) à l'activité choisie (si plus de 3 ans)
- à demander : Attestation CE

R S L appliquera les mesures sanitaires en vigueur

# REGLEMENT INTERIEUR RUAUDIN SANTE LOISIRS

Article 1 : l'objectif de ce règlement est de faciliter les relations entre les adhérents et l'association.

Article 2 : les inscriptions :

Elles se font lors de la journée de l'association en septembre.

Elles peuvent être prises en direct auprès de l'un des membres de l'association ou des animateurs.

Les inscriptions se poursuivront en cours d'année s'il reste des places disponibles.

La remise d'un certificat médical d'aptitude à la pratique de l'activité choisie est obligatoire.

Article 3 : la cotisation :

Elle est annuelle et payable au moment de l'inscription. Son règlement se fait par la remise de chèques avec la possibilité de régler en deux fois. L'ordre du chèque est RSL (Ruaudin Santé Loisirs).

Des remboursements au prorata temporis pourront être effectués en cas de force majeure (maladie, déménagement, mutation, décès) à condition d'en faire la demande par écrit avec justificatif.

Le bureau fixe le montant des cotisations annuelles en réunion de bureau.

Article 4 : le droit à l'image :

Des photos seront mises à disposition des adhérents ou serviront à illustrer des articles. Pour cela chaque adhérent doit se prononcer lors de son inscription.

Je renonce à mon droit à l'image et mes photos pourront être mises sur un site internet ou dans quelque document que ce soit

Je conserve mon droit à l'image et je refuse d'apparaître en photo sur le site ou dans quelque document que ce soit.

Article 5 : Règles de fonctionnement :

Il est demandé d'éteindre son téléphone portable durant la pratique pour le confort de tous.

Il est demandé de respecter les horaires ou en cas de retard, être le plus discret possible.

L'adhérent doit changer de chaussures (ou les ôter en fonction de l'activité) lorsqu'il arrive dans la salle de l'activité afin de respecter la propreté des locaux.

Tout animateur doit vérifier la bonne tenue de la salle, passer le balai si besoin et éteindre la lumière à son départ.

Les activités ne fonctionnent pas sur le temps des vacances scolaires et sur les jours fériés.

L'association met à disposition du matériel pour les différentes activités.

Lu et approuvé

Le :

Signature :